

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

-----  
COMMUNE DE

## CHAUVIGNY

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants.

### Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

La commune de Chauvigny est desservie par une seule unité de distribution (UDI) et la gestion de la production - distribution de l'eau est assurée par **Eaux de Vienne SIVEER** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Station de la Caronnière avec filtre à CAG...



et pompes de reprise

### Origine de l'eau :

Elle provient de 2 captages d'eau souterraine (*Terrier Mouton* et *Figée*) situés sur la commune de Chauvigny qui exploitent la nappe du jurassique moyen (Dogger). Depuis 2015, un 3<sup>ème</sup> captage (*La Chevrolière* sur Valdivienne) a été connecté au réseau pour sécuriser la production - distribution d'eau.

L'UDI est approvisionnée après **mélange** et traitement des eaux dans le réservoir de la Caronnière.

### Traitement :

L'eau pompée subit une *filtration suivie d'une adsorption sur charbon actif en grains (pour éliminer les pesticides) et d'une désinfection au chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

### Contrôle :

**36 prélèvements** représentant **1831 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les ressources en eau brute, au départ de la station de production après traitement et sur le réseau de distribution. Le nombre de prélèvements et d'analyses effectué dépend de la population desservie et les résultats d'analyses doivent répondre à des valeurs de qualité (limites ou références) définies par le code de la Santé Publique.

### Protection des ressources :

La **procédure administrative** (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) **est terminée pour les captages de Figée, Terrier Mouton et La Chevrolière.**

# Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS		
		Réseau d'adduction		
		Minimum	Moyen	Maximum
pH	6,5 - 9	7,4	7,5	7,7
Conductivité ( $\mu$ S/cm à 25 °C)	200 - 1100	581	610	631
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	30	31	32
NITRATES (en mg/l)	50	22	31	34
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,10	0,10	0,11

## Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été d'**excellente qualité**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

## Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

## Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une bonne transparence (turbidité moyenne inf. à 0,2 NTU).

## Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une dureté **importante**.

*Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F dans les réseaux intérieurs de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau car l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau.*

## Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant le réseau de Chauvigny en sont pratiquement dépourvues et des apports complémentaires** par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**

## Nitrates

- Les concentrations en nitrates varient très peu depuis plus de vingt ans et demeurent **modérées**.

## Pesticides

- Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont montré la présence de traces de pesticides (Atrazine déséthyl et ESA metazachlore) en sortie de la station de traitement (maximum de 0,04  $\mu$ g/L pour une limite de qualité à 0,1  $\mu$ g/L).

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

### Pour plus d'informations :

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville.* <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

